

## *PÉROU*

### *L'indépendance du pouvoir judiciaire est indispensable pour mettre fin à l'impunité*

*Index AI : AMR 46/009/02*

*« Les propos de plusieurs  
représentants du pouvoir exécutif  
et législatif contre l'ordonnance de  
placement en détention provisoire  
de 12 militaires ayant participé à  
l'opération Chavín del Huántar en  
avril 1997 constituent une entrave  
inacceptable aux décisions du  
pouvoir judiciaire », a déclaré  
Amnesty International ce jeudi  
16 mai 2002.*

*Lors de l'opération menée par  
les forces de sécurité pour  
reprendre le contrôle de la  
résidence de l'ambassadeur du  
Japon à Lima occupée par le  
Movimiento Revolucionario Túpac  
Amaru (MRTA, Mouvement  
révolutionnaire Túpac Amaru),  
14 membres du groupe armé, deux  
soldats et un otage avaient été  
tués. Selon les éléments rassemblés  
dans le cadre de l'enquête  
judiciaire, il semblerait que huit des  
membres du MRTA tués lors de  
l'opération des forces de sécurité  
aient été victimes d'une exécution  
extrajudiciaire.*

*Amnesty International a insisté  
sur le fait que l'indépendance  
judiciaire était primordiale en ce  
qui concerne les efforts menés pour  
établir la vérité sur les violations  
des droits humains commises au  
Pérou. L'indépendance du pouvoir  
judiciaire est également  
indispensable pour que les  
personnes soupçonnées d'être  
responsables de ces agissements  
puissent être déférées à la justice,  
quels que soient leur identité ou le  
poste qu'elles occupent au sein de  
l'État.*

*Amnesty International a  
également fait part de son  
désaccord au sujet de la proposition  
de quelques parlementaires  
d'adopter une loi d'amnistie pour  
les militaires ayant participé à  
l'opération Chavín del Huántar.*

*« Empêcher que la justice suive  
son cours dans cette affaire  
reviendrait à renoncer aux  
avancées réalisées récemment au  
Pérou en matière de recherche de  
la vérité et de la justice. Le message  
désespérant qui serait alors envoyé  
à la société péruvienne serait que  
les responsables de violations des  
droits humains n'auront jamais à  
répondre de leurs actes et qu'il ne*

*sera jamais rendu justice aux  
victimes* », a conclu l'organisation \_

Pour obtenir de plus amples  
informations, veuillez contacter le  
Service de presse d'Amnesty  
International, à Londres, au +44  
20 7413 5566 ou consulter notre  
site web : [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)